

Initiatives ministérielles

C'est là une préoccupation. Une autre est le fait que ce projet de loi, le C-11, était auparavant le projet de loi C-26. Vous vous souviendrez que le projet de loi C-26 a été déposé au cours de la dernière session. J'insiste sur le fait que cette mesure avait été présentée lors de la dernière session, parce qu'à la fin d'une session les projets de loi meurent tout simplement au *Feuilleton*. Tout est terminé. On repart en neuf. Une session prend fin et une autre commence. Le gouvernement présente un discours du Trône et le gouverneur général se rend au Sénat pour y lire le nouveau programme du gouvernement. On repart en neuf.

C'est normalement ce qui se passe et c'est la façon de procéder de la plupart des gouvernements. En fait, c'est ainsi qu'ont agi tous les gouvernements dans l'histoire du Canada. C'est aussi de cette façon que l'on procède au Royaume-Uni, année après année, décennie après décennie, depuis des centaines d'années.

Mais le gouvernement a dit: «Nous avons une nouvelle idée. Nous ne tiendrons pas compte des suites à la prorogation.» Le projet de loi C-26 aurait dû s'éteindre au *Feuilleton*, comme cela se fait depuis des centaines d'années dans le système parlementaire, mais le gouvernement a décidé de présenter un projet de loi draconien en disant: «Il s'appellera maintenant le projet de loi C-11 et nous en reprendrons l'étude où nous l'avions laissée.»

Cela ne se fait pas. C'est antiparlementaire. C'est antidémocratique. Cela ne se ferait dans aucun parlement sérieux du monde, pourtant, c'est ce que les conservateurs ont fait.

Il est très décevant de devoir participer à un processus que je trouve antidémocratique et qui rend légitime des mesures que le Cabinet a prises il y a des mois. Il est évident que de telles choses ne doivent pas se produire dans une société démocratique.

Cependant, cela étant dit, j'explique pourquoi certains d'entre nous tiennent tant à défaire ce projet de loi. Il ferait beaucoup pour le Canada atlantique. Personne au Canada, je crois, ne nierait que toute mesure visant à appuyer, à encourager et à stimuler le développement du Canada atlantique est bonne, non seulement pour la population du Canada atlantique, mais pour tout le Canada, et si c'est bon pour le Canada, c'est bon pour toutes ses régions.

Nous avons vu que grâce au programme du tarif de l'Est, dans son ancienne forme, les silos à grain de Saint John et de Halifax avaient des retombées économiques de l'ordre de 3 735 600 par année. C'est beaucoup. La meunerie de Halifax a bénéficié à elle seule de retom-

bées économiques de 3 200 000 \$ par année. Ainsi, les centaines de familles qui oeuvrent non seulement dans l'industrie d'élevage du bétail, mais aussi dans l'élevage de la volaille au Canada atlantique, ont pu réaliser chaque année des économies de coûts de 18 160 000 \$ par année. Le gouvernement accordait ainsi une aide considérable aux éleveurs de bétail, à ceux qui utilisaient des grains et, comme je le disais aux éleveurs de volaille.

Puis le programme a été appliqué à la production locale de grain et les retombées pour les producteurs ont atteint 950 000 \$ par année. Les retombées dans le secteur des emplois dans les ports et dans les transports ferroviaires se chiffraient à 8 280 700 \$ par année. Ces chiffres concernent la totalité des hommes et des femmes travaillant dans les élevateurs, les installations portuaires et les transports ferroviaires dans la région, c'est-à-dire un nombre important de personnes, en fait des centaines et des centaines de personnes.

Pour l'ensemble des provinces de l'Atlantiques, les retombées connues se chiffraient à 34 millions de dollars et plus par année.

L'autre jour, je lisais avec intérêt un article dans un journal financier qui commentait la situation créée par la loi dans les provinces de l'Atlantiques. L'article révélait que, selon des données publiées par la Commission de développement du Port de Halifax-Dartmouth, le transport du grain jusqu'au port en 1988 avait généré des recettes de 25,9 millions de dollars et fournissait du travail à 263 personnes, alors que le transport de la farine avait produit des recettes de 28,4 millions de dollars et fourni 220 emplois.

• (1610)

Il ressort par conséquent qu'un nombre important de personnes travaillent dans les élevateurs et dans la meunerie. À Saint John, la Commission du port de Saint John a annoncé un programme d'information d'après lequel le transport du grain en vrac jusqu'au port de Saint John en 1988, dans le cadre du tarif de l'Est, se chiffrait à 8,5 millions de dollars et avait permis de créer 90 emplois directs.

Ces chiffres sont à eux seuls impressionnants. Autrement dit, le tarif de l'Est a permis à des centaines et à des centaines d'hommes et de femmes du Canada atlantique de trouver de véritables emplois, des emplois directs. On sait que chaque emploi direct créé dans un élevateur, dans une minoterie, dans un port, dans les transports ferroviaires ou dans d'autres activités connexes comme l'élevage du bétail, et le reste influe sur les emplois d'autres personnes, notamment les dentistes, les ensei-